

COMMUNE DE MEALLET

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SEANCE DU 27 MARS 2021

Commune rurale à vocation essentiellement agricole MEALLET est dotée au 1^{er} janvier 2020 d'une population de 172 habitants. L'agriculture constitue l'essentiel du tissu économique. Tournée principalement vers MAURIAC pour les commerces et services, la Commune affiche une certaine attractivité comme en témoigne le nombre élevé de résidences secondaires, les différentes possibilités d'hébergement (gites, chambres d'hôtes) et une vie associative dynamique avec six associations.

Le Conseil Municipal et le bureau du CCAS se sont réunis le samedi 27 mars 2021 à 20 heures pour examiner et approuver leurs comptes administratifs respectifs.

1) COMMUNE

✓ Section de fonctionnement

Avec **241 625,78 €** de recettes encaissées, propres à l'exercice 2020 et un excédent antérieur reporté de **51 683,46 €**, soit un total de **293 309,24 €** et **154 924,38 €** de dépenses émises, la section de fonctionnement libère un excédent de **138 385,86 €** mais compte tenu des besoins à couvrir en section d'investissement soit 77 211,14 €, il reste une somme assez confortable de **61 174,72 €** à reporter au budget primitif 2021.

Les principales recettes proviennent des impôts et taxes pour **133 681,00 €** (dont **66 152,00 €** de taxes foncières et d'habitation, **50 860,00 €** de taxe sur les pylônes et **9 296,00 €** de taxes additionnelles aux droits de mutation), soit 45,58% de nos recettes (par rapport aux recettes globales) et des dotations et des participations de l'Etat pour **99 216,56 €** (dont 67 452,00 € de dotation forfaitaire, 16 927,00 € de dotation solidarité rurale et 6 066,00 de dotation élus locaux) ce qui représente 33,83% de nos produits (par rapport aux recettes globales).

Pour rappel, le taux appliqué aux différentes taxes locales n'a pas bougé sur l'exercice 2020, il est de 16,81% pour la taxe d'habitation, de 9,14% pour le foncier bâti et de 62,29% pour le foncier non bâti.

Les principales dépenses sont les charges de personnel/frais assimilés avec **68 608,36 €** et les charges à caractère général avec **37 339,32 €** ; ces dépenses représentent respectivement 44,29 % et 24,10 % des frais de fonctionnement de l'exercice 2020.

✓ Charges financières et capacité d'autofinancement

A noter que le remboursement des intérêts de la dette 2020 représente la somme de **846,42 €**, soit 0,55 % des dépenses de fonctionnement et que si la **CAF** (capacité d'autofinancement) brute est d'environ **88 915,00 €**, la **CAF nette** est d'environ **74 635,00 €** (88 915,00 € - 14 279,79 € correspondant au remboursement du capital des emprunts 2020).

A souligner également que le remboursement de l'annuité 2020, soit 15 126,21 € représente environ **88,00 € par habitant avec 5,00 € pour les intérêts et 83,00 € pour ce qui est du capital** ; ces chiffres sont inférieurs à la moyenne départementale des communes de même strate démographique avec respectivement 21,00 € et 141,00 €, soit 162 € par habitant.

✓ Section d'investissement

Avec **236 697,99 €** de recettes encaissées et **242 568,86 €** de dépenses propres à l'exercice et un déficit N-1 reporté de **631,36 €**, soit un total de **243 200,22 €**, le résultat de l'exercice 2020 fait ressortir **un déficit de 6 502,23 €** mais compte tenu des restes à réaliser en dépenses qui s'élèvent 159 702,91 € et des restes à réaliser en recettes qui s'établissent à 188 994,00 €, **c'est une somme négative de 70 708,91 €** qu'il convient de rajouter au déficit d'investissement ; **il en ressort donc un besoin de financement de 77 211,14 €**, lequel sera pris sur l'excédent de fonctionnement comme indiqué ci-avant.

L'essentiel des dépenses réalisées au cours de l'exercice concerne le programme de voirie 2019 pour 115 927,04 € et le début de l'opération d'assainissement dans le Bourg (création réseaux et station d'épuration incluant l'achat du terrain aux consorts CHARLES) pour un total de 96 499,08 €.

Au titre des recettes, il faut principalement noter : le prêt de 100 000,00 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 78 734,62 € et 45 004,00 € de subventions venues de l'Etat au titre de la DETR avec 17 578,00 € pour la voirie et 27 426,00 € (acompte1) pour les travaux assainissement.

Ratios principaux

L'encours de la dette bancaire, c'est-à-dire le capital restant à rembourser, s'élève au 31 décembre 2020 à **la somme de 144 093,78 €** et représente par rapport à la CAF brute qui est de 88 915,00 € **un ratio de 1.62** ; ratio inférieur à la moyenne constatée dans les communes de même catégorie démographique dans le département qui est de 1.82.

Enfin, s'agissant de l'annuité de la dette 2020 d'un montant de **15 126,21 €**, elle représente par rapport à l'excédent brut de fonctionnement qui s'élève à 90 679,00 € **un ratio de 0.17** ; ratio inférieur à la moyenne constatée dans les communes de même strate démographique dans le département qui s'établit à 0.34.

2) CCAS

Le compte administratif du CCAS révèle un excédent de clôture de 1 944,89 €, soit 3 000 € de recettes pour 1 055,11 € de dépenses, lequel sera reporté au budget primitif 2021.

3) CONCLUSION

Les deux comptes de gestion de Madame la Receveuse et les deux comptes administratifs de la Commune ont été adoptés à la majorité pour la Commune et à l'unanimité pour le CCAS, des membres présents et représentés.

Le Maire,
Roger RIBAUD.